

La DNCG autorise le Limoges FC à monter en National 2



Le L.F.C évoluera bien en National 2 la saison prochaine. © Jean adrien Truchassou

La Direction nationale de contrôle et de gestion a autorisé le Limoges FC à accéder en National 2, avec encadrement de sa masse salariale.

Les inquiétudes autour de l'avenir du Limoges FC semblent bel et bien dissipées. Le club limougeaud évoluera bien en National 2 la saison prochaine. Le tant redouté examen devant la DNCG s'est finalement conclu positivement.

Le L.F.C qui annonçait ces derniers jours un déficit de 50.000 € fait l'objet d'une mesure d'encadrement de sa masse salariale comme d'ailleurs tous les clubs autorisés à accéder en National 2.



RELEVÉ DE DECISIONS

DIRECTION NATIONALE DU CONTRÔLE DE GESTION

COMMISSION FEDERALE DE CONTROLE DES CLUBS

Réunion du 13 juin 2017

ATTENTION : Le document ci-dessous permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Fédérale de Contrôle des Clubs de la D.N.C.G.. Ces décisions sont données pour information et ne remplacent en rien la décision motivée qui est notifiée aux clubs par courrier recommandé.

MANTOIS 78 FC (CFA), US GRANVILLE (CFA), ST LOUIS NEUWEG (CFA) et HYERES FC (CFA).

DECISION : Encadrement de la masse salariale.

FC VILLEFRANCHE (CFA), TRELISAC FC (CFA), VOLTIGEURS CHATEAUBRIANT (CFA) et FC ANNECY (CFA).

DECISION : Accepte le budget en l'état.

LE MANS FC (CFA 2), RC GRASSE (CFA 2), LIMOGES FC (CFA 2) et STE GENEVIEVE SPORTS (CFA 2).

DECISION : Autorisation d'accèsion en National 2 pour la saison 2017/2018 + Encadrement de la masse salariale.

GS CONSOLAT (National) et ES PAULHAN PEZENAS (CFA).

DECISION : Mise en délibéré.



Limoges Football Club
rue Jules Noël 87000 LIMOGES
Tel : 05 55 06 33 74
Fax : 05 55 06 93 93
@ : secretariat@limogesfc.fr

limogesfc.fr